

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4697

commission principale : développement économique

objet : **Animation économique des conférences des maires ouest-nord et val d'Yzeron - Convention 2007-2009 avec l'association Techlid - Avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action a pour objectifs :

- de développer une offre de service locale pour les entreprises,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- de développer une expertise locale permettant d'orienter les actions de la Communauté urbaine.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises : chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Medef Lyon-Rhône, confédération générale des petites et moyennes entreprises (CG-PME) et la fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

Le cadre du partenariat avec l'association Techlid

Ce partenariat, démarré en 2000, a pris la forme d'une première convention de trois ans permettant de soutenir les actions de Techlid au niveau de ses communes adhérentes. Par la suite, en 2004, une seconde convention a permis de développer une action économique sur l'ensemble des deux conférences des maires ouest nord et val d'Yzeron.

La Communauté urbaine, au vu du partenariat positif pour le développement de ces territoires, souhaite poursuivre son soutien à l'association Techlid avec la signature d'une convention 2007-2009.

L'objet du présent rapport est de :

- présenter le bilan de l'année 2007,
- proposer un avenant à la convention de trois ans (2007-2009), faisant l'objet d'un financement annuel,
- présenter le plan d'action 2008 de la conférence ouest nord et val d'Yzeron.

Le bilan de l'année 2007

L'action entreprise a comme bilan :

- 1 234 contacts et dossiers traités (accessibilité, gestion des déchets, implantation, etc.),
- 101 dossiers d'implantation et 18 entreprises implantées,
- les réponses aux entreprises et aux salariés :
 - . pôle ressources humaines (369 offres d'emploi traitées ; 350 embauches),
 - . dispositif Securise'Ra (organisation locale du dispositif ; 8 adhésions),
 - . usage des technologies de l'information et de communication (TIC) (3 réunions de formation : 63 participants),
 - . signalétique : 16 600 consultations des bornes de guidage sur un an,
 - . gardiennage et sécurité : 105 entreprises adhérentes,
 - . collecte des déchets : 95 entreprises adhérentes,
 - . conciergerie d'entreprises (montage du projet, identification des attentes, enquête auprès de 1 110 établissements),
- 193 réponses aux demandes d'informations,
- développement et aménagement du pôle économique ouest de la Communauté urbaine : participation aux démarches prospectives (schéma de cohérence territoriale (Scot), projet développement territorial (PDT)) ; accompagnement à la requalification de zones d'activités (Dardilly, Champagne au Mont d'Or-Limonest, Porte de Lyon) ; accompagnement des nouveaux espaces d'accueil (Bruyères nord, La Poterie, Tronchon, site du Conseil régional) ; dossier accès, desserte, circulation, transports en commun.

Le programme d'actions 2008 de Techlid

Animation économique

Les relations et offres de services aux entreprises

- améliorer les contacts entreprises : accroître la qualité et les réponses aux entreprises et cibler celles qui sont prioritaires (suivi des comptes-clés, entreprises des pôles de compétitivité, etc.),
- approfondir le dispositif de veille sur les entreprises-clés : suivi des 15 entreprises majeures du territoire,
- répondre aux besoins d'implantation d'entreprises nouvelles ou d'extension d'entreprises existantes et étudier la diversification de l'offre,
- intégration des dossiers d'implantations dans un nouveau système d'information de la Communauté urbaine (CRM-Ipode).

Les espaces d'accueil des entreprises

- soutien aux collectivités sur les projets de réalisation de nouvelles zones d'activités ou de requalification de zones existantes,
- poursuite de la contribution à la mise en place du schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de l'agglomération (production de diagnostic territorial des besoins présents et futurs en terme de foncier économique),
- engagement d'un travail partenarial réunissant le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), la Communauté urbaine, la région Rhône-Alpes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), l'Agefos-PME, l'association des parcs d'activités de Lyon ouest (Apadlo), et Techlid pour le dossier accès, desserte, circulation et transports en communs,
- développer et structurer la communication sur l'offre de services aux entreprises en liaison avec la Communauté urbaine,
- contribution au dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE),
- poursuite de la participation à la redéfinition de la stratégie de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise *via* les enquêtes de territoires et à la mise en œuvre des actions territoriales (états généraux, etc.),
- utilisation de l'outil de gestion des entreprises,
- suite de la mise en œuvre du dispositif Securise'Ra, accompagnement aux projets d'organisation territoriale pour les ressources humaines (Maison de l'emploi, contrat territorial emploi formation (CTEF)),
- aide à la création d'une conciergerie d'entreprises sous la forme de comptoir des services.

Le financement

Afin de soutenir ce plan d'actions, la Communauté urbaine pourrait apporter une contribution financière de 182 500 € à l'association Techlid pour l'année 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le DELIBERE, 3° - La dépense, il convient de lire :

"compte 657 480 - fonction 90 - opérations n° 0869 et 0851, selon la répartition suivante :..."

au lieu de :

"compte 657 480 - fonction 0851, selon la répartition suivante :..."

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve le versement d'une subvention à l'association Techlid, forfaitaire et non révisable de 182 500 € pour le programme d'actions 2008.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale 2007-2009 avec l'association Techlid.

4° - La dépense correspondante de 182 500 € sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opérations n° 0869 et 0851, selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 146 000 €
- 20 % en 2009, soit 36 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,